

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2017 A 20 H

PRESENTS : Messieurs TCHOBDRENOVITCH Robert, LABBAYE Bernard, DURET Henri, GRAFFOULIERE Daniel, LAZZARINO Henri, ESPITALIER Vincent
Mesdames VITALE Bernadette, DE LUZE Laurence, DUPONT Gwenaëlle, FRANCONNE Annie, TEISSIER Mireille

ABSENTS EXCUSES : SUMIAN Henri (procuration Henri LAZZARINO), DI SCALA Laurie (procuration Bernadette VITALE), Thomas MONTAGNE, MARGAILLAN Julie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUPONT Gwenaëlle

Lecture des décisions prises dans le cadre des délégations reçues du conseil municipal (Article L2111.22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une décision prise pour encaisser un chèque de 60 € à la suite d'un don. Décision n° 024-2017 du 31/05/2017
- Signature de 9 décisions de renonciation au droit de préemption urbain

1) SUBVENTION PARTICIPATION COURSE « ACTION CONTRE LA FAIM »

Face à la situation dramatique de certains pays qui vivent actuellement une grave crise alimentaire et humanitaire, la commune de Mirabeau souhaite manifester son soutien en parrainant un collégien, Hugo VILLARD, élève de 5^{ème} au collège Albert CAMUS de la Tour d'Aigues, qui participe à la course « MON PASSEPORT SOLIDAIRE ».

La course a eu lieu le 16 mai 2017 à la Tour d'Aigues et le jeune Hugo a effectué 8 tours.

Madame VITALE propose au Conseil municipal de donner une participation de 8 € pour chaque tour, soit 64 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

2) TRANSFORMATION DU BUREAU DE POSTE EN AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal ses derniers entretiens avec les responsables de la Poste.

Face au constat de la fréquentation modeste du bureau de poste et à la nécessité de maintenir un service postal sur la commune, Monsieur le Maire expose les éléments suivants :

- Une agence postale communale assure une pérennité du service, la poste s'engageant sur une convention de 9 ans renouvelable une fois.
- La quantité des services proposés est plus importante et diversifiée dans une agence postale que dans un point relais établi chez un commerçant.
- Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur la transformation du bureau de poste en agence postale communale à date prévisionnelle du 1 janvier 2018
- La convention précisant les modalités de fonctionnement de ce service sera présentée à un prochain conseil

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité.

3) AUTORISATION DU DROIT DES SOLS : AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE DU DROIT DES SOLS RELATIF A LA GESTION DES ARCHIVES

Monsieur GRAFFOULIERE rappelle au conseil municipal :

- la délibération n°2014-086 de COTELUB portant création du service mutualisé d'instruction du droit des sols par la communauté territoriale sud Luberon ;
- la délibération n° 2014-087 de COTELUB portant approbation de la convention relative au service mutualisé d'instruction avec les communes de COTELUB ;
- la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2014 approuvant le principe de cette convention et adhérant ainsi au service mutualisé du droit des sols,
- la délibération 2016-012 portant modification des conditions de calcul déterminant la participation financière des communes,

Considérant l'avis favorable des membres du bureau de COTELUB le 6 avril 2017,

Sur proposition du comité de suivi,

Considérant qu'il convient désormais de définir les modalités de la procédure de conservation des dossiers se rapportant aux autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols,

Considérant l'avis favorables des archives départementales,

Il propose au conseil :

- D'approuver les termes de l'avenant
- D'autoriser le Président à notifier et signer ledit avenant à intervenir avec l'ensemble des communes,

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

4) RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRE DE REMPLACEMENT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux indisponibles ou pour pallier à un surcroît de travail ;

Il demande de l'autoriser à recruter autant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, 1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents fonctionnaires momentanément indisponibles ou pour pallier à un surcroît de travail.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Le conseil municipal vote : POUR à l'unanimité

5) CESSION DES LOGEMENTS SOCIAUX A MISTRAL HABITAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'historique des 8 logements PLS faisant l'objet de la convention APL n° 84/03/12-2004/2001-207/19 que la commune a signé avec l'Etat le 22 décembre 2004.

Il informe que depuis 2012, la commune a entamé des négociations avec MISTRAL HABITAT afin de leur céder ces logements locatifs sociaux situés 3 rue Martial Montagne, quartier La FERRAGE.

Le Comité d'Investissement de MISTRAL HABITAT lors de sa dernière réunion a émis un avis favorable pour l'achat des 8 logements au prix correspondant au montant du capital restant dû sur l'emprunt et sans reprise des dettes locatives.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la vente des 8 logements locatifs sociaux au prix correspondant au montant du capital restant dû sur l'emprunt et sans reprise des dettes locative et de l'autoriser à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir avec l'acquéreur, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal vote :
- POUR à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- M. LAZZARINO informe de son intention de démissionner du conseil municipal pour raisons personnelles. Toute l'assemblée se joint à M. le Maire afin de le remercier pour son implication au service de la population tout au long de ses mandats successifs.
- Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.
- Le Conseil Municipal des Enfants : informations sur la consommation de leur budget de fonctionnement
- TRI SELECTIF et ORDURES MENAGERES : une étude est en cours pour le déplacement de certains containers afin de faciliter les déplacements dans le village
- Information du suivi des réunions LDVA (Luberon Durance Verdon Agglomérations) avec la commune de MANOSQUE.
- Anniversaire « 40 ans du PARC DU LUBERON ». Un repas composé de produits locaux et bio grâce au réseau « De la ferme à ta cantine » a été organisé à l'école pour fêter l'évènement en présence de Madame TRINQUIER conseillère départementale et des élus.
- Terrasse du bar : après discussion avec les propriétaires du commerce tout est rentré dans l'ordre. Les quelques incompréhensions et doutes ont été levés à la satisfaction de tous.
- Marchés nocturnes : monsieur le Maire précise, suite aux interrogations des administrés, que la municipalité n'a pas supprimé les marchés nocturnes puisqu'elle ne les organisait pas. Cette disposition est liée à la décision prise, après les élections municipales de septembre dernier, par les responsables de « Mirabeau Animation » de dissoudre l'association en charge de cette animation et de transférer le solde de trésorerie vers d'autres associations.
La municipalité regrette bien entendu cette décision prise au détriment des Mirabelains et fait tout son possible pour trouver une solution de remplacement.

QUESTIONS DU PUBLIC

- Comme pour les marchés nocturnes, la fête votive ne peut être organisée suite à la dissolution de « Mirabeau Animation ». Toutefois, pour assurer cette fête traditionnelle et ne pas encore pénaliser les Mirabelains, la municipalité a sous-traité exceptionnellement l'organisation de deux soirées musicales les 5 et 6 Aout 2017. L'association MVEM complètera ces soirées de repas organisés et/ou sortis du sac.
- Conseil Municipal des Enfants : demande de participation d'enfants de Mirabeau non scolarisés à l'école de Mirabeau. Ce conseil a été mis en place dans le cadre d'un projet d'école sous le couvert de l'Education nationale. La municipalité va se rapprocher des enseignants pour demander les conditions de participation des enfants de la commune non scolarisés à Mirabeau.
- Signalement de plusieurs points lumineux éteints aux Eyssouquettes.

Fin de la réunion 21 h